



CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPTISTE

180 ECTS
3 ANS



UFR3S

Département de Médecine
Metro : CHU Eurasanté

Responsable pédagogique

Pierre LABALETTE
pierre.labalette@univ-lille.fr
Karine BEAUSSART-DEFACHEL
karine.beaussart@univ-lille.fr

Contact administratif

Accueil scolarité :
orthoptie-medecine@univ-
lille.fr

Capacité d'accueil :

*Formation sélective (voir critères
sur Parcoursup)

Option

Non

Régimes d'étude

Formation initiale

Langue d'enseignement

Français

Stages

Oui

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

L'orthoptiste intervient sur prescription médicale. Il dépiste, évalue, rééduque et explore les troubles de la vision du nourrisson à la personne âgée. Il pratique des bilans orthoptiques. A la suite de ce bilan, l'orthoptiste élabore avec le patient un projet de soins. Il aidera le patient à prendre conscience des troubles ressentis et à cerner les possibilités de traitement qui lui sont proposées.

L'orthoptiste peut également réaliser des actes d'exploration fonctionnelle, en présence ou non d'un ophtalmologiste. L'orthoptiste peut réaliser des actes de pré consultation à la demande de l'ophtalmologiste (évaluation de la vision).

Plus d'information sur : <https://ufr3s.univ-lille.fr/medecine/orthoptie>

LES + DE LA FORMATION

- L'orthoptiste peut exercer en cabinet libéral, en milieu hospitalier ou en cabinet d'ophtalmologie.
- Différentes orientations, vers la rééducation, vers les explorations fonctionnelles ou en aide à la consultation permettent une grande diversité dans les activités.

COMPÉTENCES GÉNÉRALES

L'acquisition des compétences scientifiques et techniques nécessite des enseignements en pathologies, orthoptie (bilan et prise en charge des pathologies) mais également en compétences techniques (réalisation d'examens complémentaires).

Le certificat de capacité d'orthoptie nécessite 3 années d'études après le baccalauréat. Il se compose de six semestres de formation validés par l'obtention de 180 ECTS ou crédits Européens. La formation est à la fois théorique et pratique. Une mutualisation des enseignements avec d'autres filières est mise en place.

SEMESTRE 1 : 1^{ère} année

- Notion de biologie, histologie (3 ECTS)
- Optique géométrique (3 ECTS)
- Réfraction (4 ECTS)
- Vision monoculaire (3 ECTS)
- Anatomie (2 ECTS)
- Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire (3 ECTS)
- Déontologie (1 ECTS)
- Hygiène et gestion des risques (1 ECTS)
- Pathologies ophtalmologiques (2 ECTS)

- Psychologie (2 ECTS)
- Pharmacologie et thérapeutique (1 ECTS)
- Anglais (1 ECTS)

SEMESTRE 2 : 1^{ère} année

- Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire (4 ECTS)
- Explorations fonctionnelles (7 ECTS)
- Bilan orthoptique (5 ECTS)
- Pathologies sensorimotrices et prise en charge (8 ECTS)
- Contactologie (2 ECTS)
- Anglais (1 ECTS)

ET APRÈS

INSERTION :

L'orthoptiste peut exercer en cabinet libéral, en milieu hospitalier ou en cabinet d'ophtalmologie. Différentes orientations, vers la rééducation, vers les explorations fonctionnelles ou en aide à la consultation permettent une grande diversité dans les activités.

MODALITÉS D'ACCÈS

LICENCE 1

Pour les Élèves de terminale ou étudiants en réorientation, les personnes de nationalité française titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires et les ressortissants de l'Union européenne ou pays assimilés

> **Demande d'admission sur la plateforme nationale Parcoursup à partir du 15 janvier 2026 et le 13 mars 2026 : RDV sur <https://www.parcoursup.fr/>**

Pour les personnes de nationalité étrangère (hors ue et assimilés) > **RDV sur <https://international.univ-lille.fr/>**

Formation sélective : retrouvez sur Parcoursup les critères d'analyse des candidatures.

LICENCE 2 & 3

Retrouvez toutes les modalités sur <https://www.univ-lille.fr/formation/candidater>